



MANIFESTE POUR L'ARMENIE ET L'ARTSAKH

A l'attention des candidats aux Élections Européennes

Rappel du contexte

L'Arménie et la République autodéterminée d'Artsakh (Haut-Karabagh) ont subi depuis l'automne 2020 des agressions militaires incessantes de la part de leur voisin l'Azerbaïdjan.

Le 27 septembre 2020, l'Azerbaïdjan a attaqué le Haut-Karabagh et a mené une guerre sans merci jusqu'à l'accord de cessez-le-feu signé le 10 novembre 2020. Après **44 jours** de combats intenses, **un tiers du Haut-Karabagh a été cédé à l'Azerbaïdjan, 3 825 jeunes arméniens sont morts** et près de **11 000 ont été blessés. 30 000 personnes se sont également réfugiées dans la République d'Arménie.**

Le 13 septembre 2022, l'Azerbaïdjan s'en est pris au territoire souverain d'Arménie et a attaqué le Sud du pays. **36 villes et communes** ont été bombardées dont les villes de **Goris, Sissian, Kapan, Jermuk, Vardenis. Aujourd'hui encore, 153 km²** du territoire souverain de l'Arménie sont occupés par l'Azerbaïdjan et **224 Arméniens ont été tués ou sont portés disparus.**

Le 12 décembre 2022, l'Azerbaïdjan a opéré un blocus du Haut-Karabagh, mettant en danger la vie de **120 000 habitants, dont 30 000 enfants** et coupant l'approvisionnement du Haut-Karabagh en alimentation et produits de première nécessité qui provenaient en majorité d'Arménie et du reste du monde depuis l'amputation territoriale précédente. Les habitants du Haut-Karabagh ont également subi régulièrement des coupures de gaz et d'électricité par l'Azerbaïdjan, empêchant toute vie économique, sociale et éducative, et tout fonctionnement normal de la société.

Après dix mois d'un **blocus implacable** visant à étouffer et à affamer la population du Haut-Karabagh, une offensive-éclair a été lancée par l'Azerbaïdjan le **19 septembre 2023** contre la population du Haut-Karabagh. Marquée par des violations flagrantes du droit humanitaire et des droits humains, cette dernière agression meurtrière a conduit les derniers 120 000 Arméniens à fuir leur terre natale.

Pour la première fois de son histoire, cette terre profondément arménienne depuis au moins trois millénaires s'est vidée de sa population, de sa culture, de son essence. Ce départ forcé de tous les Arméniens du Haut-Karabagh a été qualifié d'**épuration ethnique** par la précédente ministre des Affaires étrangères, Catherine Colonna, lors de sa visite en Arménie le 3 octobre 2023.



L'anéantissement du Haut-Karabagh, berceau historique de l'Arménie, n'a pas apporté la paix recherchée. Depuis lors, la dictature azerbaïdjanaise revendique ses vues sur un prétendu « Azerbaïdjan occidental », c'est-à-dire l'Arménie tout entière.

Cette revendication s'inscrit dans la continuité d'une vision expansionniste et panturquiste, cherchant à renforcer la jonction territoriale entre l'Azerbaïdjan et la Turquie, tout en promouvant le Panturquisme comme une idéologie visant à unir les populations turcophones dans un espace politique et culturel.

Le projet assumé par Bakou et Ankara d'«une nation, deux états», poussant à l'union des populations turcophones nécessite l'établissement d'un corridor reliant les deux nations à travers le Sud de l'Arménie. Le territoire souverain de l'Arménie est donc plus que jamais menacé par ces deux puissances régionales, libres de leurs actions depuis le désengagement de la Russie dans le Caucase du sud.

Réactions européennes

Cette agression envers le droit fondamental à la vie et à la dignité des habitants du Haut-Karabagh et envers le libre exercice de leurs droits démocratiques s'inscrit dans le contexte plus général de l'alliance de régimes autoritaires coalisés (Azerbaïdjan, Russie, Turquie) contre les valeurs de l'Union européenne et de leur politique expansionniste.

Depuis le début des exactions commises envers l'Arménie et le Haut-Karabagh en 2020, les institutions européennes n'ont cessé de réagir. Plusieurs résolutions ont été adoptées et des décisions ont été prises :

- [La décision prise par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères](#) le 17 octobre 2022, et mise en œuvre jusqu'au 19 décembre 2022, d'envoyer une mission d'observation à court terme le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ;
- [L'adoption d'une résolution par le Parlement européen](#) sur les conséquences humanitaires du blocus dans le Haut-Karabagh le 19 janvier 2023 ;
- [L'adoption d'une résolution par le Parlement européen](#) sur les relations UE-Azerbaïdjan le 15 mars 2023 ;
- [L'adoption d'une résolution par le Parlement européen](#) sur la situation au Haut-Karabagh après l'attaque menée par l'Azerbaïdjan et la persistance des menaces contre l'Arménie le 5 octobre 2023 ;
- [La décision prise par le Conseil de l'Union européenne le 23 décembre 2023](#) de prolonger et d'étendre la mission d'observation par la mise en place d'une mission civile de l'Union européenne en Arménie (EUMA) dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Réactions internationales

Les réponses aux exactions perpétrées à l'encontre de l'Arménie et du Haut-Karabagh ne se sont pas limitées aux seules institutions européennes. D'autres instances internationales ont également pris des mesures significatives :



- Ordonnance prise par la Cour Internationale de justice (CIJ) le 22 février 2023 et réaffirmée le 6 juillet et le 17 novembre 2023, pour l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- Décision de suspension de la délégation parlementaire de l'Azerbaïdjan, par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) le 24 janvier 2024.

Pour appréciables qu'elles soient, ces décisions n'ont pas suffi à restaurer la paix et à appliquer le droit international dans le Caucase du Sud, de préserver le droit de chaque personne à la vie et de jouir du patrimoine culturel laissé par ses ancêtres. En d'autres termes, ces mesures ne semblent pas être à la hauteur de la menace qui continue de peser sur l'Arménie.

Pourquoi soutenir les démocraties arméniennes ?

La menace qui pèse sur l'Arménie et le Haut-Karabagh engage profondément les principes défendus par l'Union européenne, allant bien au-delà des frontières géographiques. Soutenir cette cause revient à préserver les valeurs historiques et les liens profonds avec ces terres. C'est une question qui transcende les enjeux géopolitiques ou régionaux ; elle interpelle directement l'essence même de l'Union européenne.

L'Arménie et le Haut-Karabagh, avec leur histoire millénaire et leur riche patrimoine culturel, représentent un lien vital entre l'Est et l'Ouest, contribuant de manière significative au développement et à l'épanouissement de la civilisation européenne. Par ailleurs, les Arméniens ont traditionnellement joué un rôle de médiateurs, facilitant les échanges entre l'Ouest et l'Est et favorisant ainsi la diversité culturelle en Europe. C'est pourquoi, en défendant l'Arménie et le Haut-Karabagh, nous préservons cette fonction historique qui nous permet de tisser des liens et de dialoguer avec d'autres civilisations.

Quelles sont nos attentes ?

Protéger les valeurs démocratiques dans le Caucase du Sud, veiller à ce que l'Azerbaïdjan respecte l'intégrité territoriale de l'Arménie, garantir le droit des peuples autochtones de vivre sur leur terre et dans cet objectif

1. **Qualifier clairement la politique des autorités azerbaïdjanaises** : exiger une qualification de la politique de l'Azerbaïdjan, avec un appel à la mise en place d'une commission européenne d'enquête pour traduire les responsables en justice devant les juridictions pénales compétentes et les sanctionner.
2. **Condamner l'offensive militaire de l'Azerbaïdjan au Haut-Karabagh** : Rappeler que le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui s'applique aux populations arméniennes du Haut-Karabagh, est la seule voie possible vers une paix



durable entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie et qu'il incombe aux États membres de l'Union européenne de respecter et de protéger ce droit.

3. **Prévenir toute tentative d'agression contre l'intégrité territoriale** de la République d'Arménie.
4. **Revenir sur les accords énergétiques conclus avec l'Azerbaïdjan** : Demander la suppression des accords entre l'Union européenne et l'Azerbaïdjan, conditionnant la poursuite de la coopération à des garanties tangibles du respect des droits de l'Homme et du droit international.
5. **Proposer des sanctions ciblées similaires** à celles appliquées dans d'autres contextes internationaux, à l'instar de la Russie, **à l'encontre des personnalités azerbaïdjanaises impliquées dans des crimes avérés**. Ces sanctions, comprenant le gel des avoirs et des restrictions de voyage, visent à dissuader toute agression future et à maintenir la stabilité régionale.
6. **Exiger la bonne application des [ordonnances de la Cour internationale de justice \(CIJ\) du 22 février 2023](#), du [6 juillet 2023](#) et du [17 novembre 2023](#)** relatives à la demande de mesures conservatoires en vue de l'application de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Demander l'application des ordonnances de la CIJ qui exigent de l'Azerbaïdjan **le droit au retour** des Arméniens victimes de déracinement au Haut-Karabagh.
7. **Proposer la mise en place au niveau européen d'une mission permanente de préservation du patrimoine arménien dans le Haut-Karabagh**, composée d'experts en conservation, d'archéologues et de spécialistes des droits culturels, pour évaluer l'ampleur des dommages aux sites historiques et culturels et proposer des mesures de protection.
8. **Exiger la libération de tous les prisonniers et détenus arméniens** faisant l'objet de procès fabriqués, instrumentalisés à des fins de propagande (prisonniers de guerre, dirigeants politiques du Haut-Karabagh élus démocratiquement, civils enlevés arbitrairement) dont l'objectif est de maintenir l'atmosphère de peur empêchant tout retour possible des Arméniens au Haut-Karabagh.
9. **Demander une aide financière européenne à destination des 150 000 réfugiés du Haut-Karabagh** qui ont trouvé refuge en Arménie depuis septembre 2020 et octobre 2023 à la hauteur des besoins recensés.